



Carte de sejour pour un sans parier qui va se marier avec une res

Par **mysterrr**, le **16/12/2009** à **01:10**

Bonjour,

je suis algerien sans papier je vais me marier avec une residente algerienne je veux savoir quelles sont les etapes a faire avant d'arriver a ce mystere de carte de sejour ya qq qui va meclairer merci a tous, cordialement.

Par **totino**, le **16/12/2009** à **14:43**

bjr

just une question ta futur femme elle a la nationalité francaise ou pas ??

si elle a pas moi je te conseille c pas la peine de s'aventirer parceque c un grand probleme apres
cordialement

Par **brahim62**, le **17/12/2009** à **13:59**

Bonjour

Si votre conjoint n' a pas la nationalité française c 'est vrai que ça pose problème, effet si elle

est seulement de nationalité algérienne(carte de résidence) vous serez obliger de retourner en Algérie pour lancer un procédure de regroupement familiale .

toutefois a votre place je préfère perdre de temps étant marié que célibataire

pour obtenir ce titre de séjour ça serra vraiment un parcours de combattant , faut attendre 5ans après le mariage pour prévaloir de l'article 8 de la convention européenne de droit de l'homme

c'est a vous de voir si le jeu en vau la chandelle

Bonne courage

Par **mysterrr**, le **18/12/2009** à **01:16**

merci vous mavais eclairer .jai bien preciser quelle est residente .je veux juste savoir encore une chose .si demain je m'engage dans cette aventure la question est pendant ces cinq annee est ce que jaurai le droit de circuler librement et partire a l'exterieur et merci encore

Par **totino**, le **18/12/2009** à **08:13**

non tu sera toujours entrain de courir dans les tribunaux pour annuler les reconduite a la frontière

Par **brahim62**, le **18/12/2009** à **15:45**

sans titre séjour vous ne pouvez pas circuler librement ni partir à l'étranger, vous restez dans la même situation que maintenant , bref si vous voulez juste des papiers c'est pas la peine voila